Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le
ID : 077-217705011-20221201-53_2022_067-DE

**Collectivité de VILLECERF**

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **__ présents et __ représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **16 novembre 2022**
Date d'affichage : 16 **novembre 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

***L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, à 18 h***

*Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.*

**Présents** : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Louis de ROYS, Fabien HERREMAN, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY
**Pouvoirs excusés :** Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ;
**Absents** : /
**Secrétaire de séance :** Mélanie LAMOTTE a été élue secrétaire de séance.

# DÉLIBÉRATION 5.3./2022-067

**OBJET : Participation à l'action « Élu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité**
**Désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.**

**François DEYSSON présente** au conseil municipal l'action « Élu.e. s Rural.e. s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

**François DEYSSON rappelle** que le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, a porté sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ».

**François DEYSSON précise** que l'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel (A.M.I.I) visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

***Cet A.M.I.I s'inscrit dans le cadre des propositions de l'Agenda Rural : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.***

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socles », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être Relais de l'Égalité au niveau du conseil municipal** éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national,** regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (*CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.*).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

1. **Bénéficie** d'une formation inédite crée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet ;
2. **Est identifié au sein de la commune** : Livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site…
3. **Est joignable facilement**, cette disponibilité pouvant être assurée par la présence d'un binôme ;
4. **Reçoit** les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité ;
5. **S'engage** à respecter la confidentialité ;
6. **Met tout en œuvre pour rentrer en relation** avec des structures adaptées et y orienter la victime ;
7. **Impulse** des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics et prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

**SOUTIENT** cette action ;

**DÉSIGNE** Emmanuel CENDRIER en lien avec Mélanie LAMOTTE et Patrick REBEYROL comme **Élu rural relais de l'Égalité** au sein du conseil municipal.

Fait et délibéré, pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 28 novembre 2022 ;

Acte rendu exécutoire après publication, le 29 novembre 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF Seine-et-Marne